

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Métropolitain du Syndicat Mixte Ouvert « Clermont Vichy Auvergne » s'est réuni le 06 avril 2017 à 19H00, Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. Claude MALHURET, *Vichy Communauté, Président*

M. Dominique ADENOT, *Clermont Auvergne Métropole, Vice Président* ; M. Marcel ALEDO, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Nicolas BONNET, *Clermont Auvergne Métropole* ; Mme Marion CANALES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Jean-Christophe CERVANTES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Roger GARDES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. François RAGE, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Pierre RIOL, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Daniel PEYNON, *Entre Dore et Allier* ; M. Gilles PAULET, *Mond'Arverne* ; M. Bernard FERRIERE, *Plaine Limagne* ; M. Christian ARVEUF, *Riom Limagne et Volcans* ; M. Pierre PECOUL, *Riom Limagne et Volcans* ; M. Joseph GAILLARD, *Vichy Communauté* ; M. Jean-Sébastien LALOY, *Vichy Communauté* ; M. Gabriel MAQUIN, *Vichy Communauté* ; M. Gilles VOLDOIRE, *Billemont Communauté*.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. Frédéric BONNICHON, *Riom Limagne et Volcans* à M. Christian ARVEUF
M. Bernard DERNE, *CCI Puy-de-Dôme* à M. Claude MALHURET
M. Olivier BIANCHI, *Clermont Auvergne Métropole* à M. François RAGE
M. Jean-Pierre BRENAS, *Clermont Auvergne Métropole* à M. Marcel ALEDO
M. Hervé PRONONCE, *Clermont Auvergne Métropole*, à M. Roger GARDES
M. Luc CHAPUT, *Plaine Limagne*, à M. Pierre PECOUL
M. Claude NOTWOTNY, *Thiers Dore et Montagne*, à M. Dominique ADENOT
M. Patrick MONTAGNER, *Vichy Communauté*, à M. Joseph GAILLARD

Étaient excusés :

M. Henri GISSELBRECHT, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Florent MONEYRON, *Entre Dore et Allier* ; M. Pascal PIGOT, *Mond'Arverne* ; M. Nicolas WEINMEISTER, *Riom Limagne et Volcans*.

Conseillers en exercice : 30
Conseillers présents : 18
Conseillers représentés : 0
Conseillers ayant donné pouvoir : 8
<u>Total votants : 26</u>

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Je vous rappelle tout d'abord que le budget 2016 du Syndicat Mixte Ouvert Métropole Clermont Vichy Auvergne ne comportait pas de crédits en section d'investissement.

Conformément à l'instruction comptable M14, après le vote du compte administratif 2016 qui arrête définitivement les résultats, le Conseil Métropolitain doit se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2016.

Ainsi, à la clôture de l'exercice, le compte administratif 2016 fait ressortir un excédent en section de fonctionnement de : **202.604,29 €**.

Je vous propose d'affecter l'excédent disponible de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- **202 604,29 €** en excédent reporté à la section de fonctionnement du budget 2017 (recettes - art. 002).



Mis aux voix, l'affectation du résultat de l'exercice 2016 est adoptée à l'unanimité

TOTAL VOTANTS : 26
NON PARTICIPATION : 0
TOTAL VOIX EXPRIMEES : 26
POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

**Pour ampliation certifiée conforme
Le Président du Syndicat Mixte
Métropole Clermont Vichy Auvergne**

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

21 AVR. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Claude MALHURET

Syndicat Mixte métropole Clermont Vichy
Auvergne

JEUDI 20 AVRIL 2017

Collectivité :

date d'envoi :

NATURE DES DOCUMENTS	Principal	Budget annexe Abattoir	Budget annexe Transports	Budget annexe Assainissement	Budget annexe Immobiliers d'Entreprises	Budget annexe SPANC	Budget Annexe Zones d'Activités	Budget annexe Pluvial	Budget annexe Déchets	CCAS	
										Principal	Annexe
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2016	X										
Délibération d'approbation du Compte administratif											
Délibération d'affectation des résultats											
Etats des restes à réaliser											
COMPTE DE GESTION ANNEE 2016											
Délibération d'approbation du compte de gestion											
BUDGET PRIMITIF ANNEE 2017	X										
Délibération d'approbation du budget primitif 2017											
BUDGET SUPPLEMENTAIRE ANNEE 2017											
Délibération d'approbation du budget supplémentaire											

Cachet de la commune et signature :



Mme Elodie Soisson

Cachet de réception Préfecture ou Sous-Préfecture

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

21 AVR. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Métropolitain du Syndicat Mixte Ouvert « Clermont Vichy Auvergne » s'est réuni le 06 avril 2017 à 19H00, Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. Claude MALHURET, *Vichy Communauté, Président*

M. Dominique ADENOT, *Clermont Auvergne Métropole, Vice Président* ; M. Marcel ALEDO, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Nicolas BONNET, *Clermont Auvergne Métropole* ; Mme Marion CANALES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Jean-Christophe CERVANTES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Roger GARDES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. François RAGE, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Pierre RIOL, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Daniel PEYNON, *Entre Dore et Allier* ; M. Gilles PAULET, *Mond'Arverne* ; M. Bernard FERRIERE, *Plaine Limagne* ; M. Christian ARVEUF, *Riom Limagne et Volcans* ; M. Pierre PECOUL, *Riom Limagne et Volcans* ; M. Joseph GAILLARD, *Vichy Communauté* ; M. Jean-Sébastien LALOY, *Vichy Communauté* ; M. Gabriel MAQUIN, *Vichy Communauté* ; M. Gilles VOLDOIRE, *Billom Communauté*.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. Frédéric BONNICHON, *Riom Limagne et Volcans* à M. Christian ARVEUF
M. Bernard DERNE, *CCI Puy-de-Dôme* à M. Claude MALHURET
M. Olivier BIANCHI, *Clermont Auvergne Métropole* à M. François RAGE
M. Jean-Pierre BRENAS, *Clermont Auvergne Métropole* à M. Marcel ALEDO
M. Hervé PRONONCE, *Clermont Auvergne Métropole*, à M. Roger GARDES
M. Luc CHAPUT, *Plaine Limagne*, à M. Pierre PECOUL
M. Claude NOTWOTNY, *Thiers Dore et Montagne*, à M. Dominique ADENOT
M. Patrick MONTAGNER, *Vichy Communauté*, à M. Joseph GAILLARD

Étaient excusés :

M. Henri GISSELBRECHT, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Florent MONEYRON, *Entre Dore et Allier* ; M. Pascal PIGOT, *Mond'Arverne* ; M. Nicolas WEINMEISTER, *Riom Limagne et Volcans*.

Conseillers en exercice : 30
Conseillers présents : 18
Conseillers représentés : 0
Conseillers ayant donné pouvoir : 8
Total votants : 26

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

BUDGET PRIMITIF 2017

L'affectation anticipée du résultat de l'exercice 2016, validé par le trésorier, est intégrée au budget primitif 2017 et annexée ci-joint. L'affectation définitive du résultat n'interviendra qu'après le vote du compte administratif 2016.

Le budget qui vous est proposé est arrêté aux montants suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL
Dépenses	0 €	370 774, 29€	370 774,29 €
Recettes	0 €	370 774,29 €	370 774,29€

Comme évoqué dans le débat d'orientations budgétaires, il s'agit uniquement d'un budget de fonctionnement destiné à couvrir les charges courantes et l'administration du syndicat métropolitain, et permettre la réalisation d'études ainsi que l'organisation de manifestations et la communication dudit syndicat.

Je vous propose maintenant d'étudier successivement par chapitres, la section de fonctionnement et d'analyser les principales ouvertures de crédits en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement : 370 774,29 €

Les dépenses de fonctionnement que nous avons à détailler sont les suivantes :

- Chapitre 011 - charges à caractère général : 143 892,29 €

Elles sont réparties ainsi qu'il suit :

- 6156 – frais de maintenance : 2 200€
- 617 - frais d'études : 98 958,29€
- 6231 - frais d'annonces et insertion : 1 000€
- 6233 - colloques et séminaires : 24 000€
- 6238 – communication : 15 734€
- 6257 – frais divers : 1 000€
- 6261 – affranchissement : 1 000€

- Chapitre 012 - dépenses de personnel : 43 882 €

- Pour assurer l'organisation des réunions des diverses instances du syndicat il est fait appel aux services supports de Clermont Auvergne Métropole. Est ainsi mutualisée la Direction Assemblées

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

et Instances/Affaires juridiques. Le coût du remboursement pour 2016 est de 1 882€. Le coût de cette mutualisation est estimé à 1 970 € pour 2017, pris en charge par le syndicat et remboursé à l'EPCI concerné.

- 40 000€ sont prévus en vue d'éventuels co-financements de missions ponctuelles et/ou de la mise à disposition ponctuelle d'agents, en lien avec les actions du syndicat, notamment le défi « Economie ».

- Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 172 000€

- 6518 – autres charges de gestion courante : 172 000€

Ces dépenses correspondent à :

- La contribution versée à l'Agence d'urbanisme, pour les missions d'accueil, d'animation et de coordination des instances qu'elle réalise au profit du syndicat mixte (80 000€), ainsi que la contribution au programme d'action mutualisé 2016 de l'Agence (80 000€), suite à l'adhésion du syndicat mixte. 3 000€ sont inscrits au titre d'un stage effectué pour le compte du syndicat, pris financièrement en charge par l'Agence et remboursé par le syndicat.
- La rémunération forfaitaire des services rendus au syndicat par les Directions Affaires Juridiques et Finance de Vichy Communauté (6 000€).
- La rémunération d'un stage (3 000€).

- Chapitre 67 – charges exceptionnelles : 11 000€

Annulation du titre lié à la cotisation de la CC Brioude Sud Auvergne, suite à la non-validation de son adhésion au syndicat, par la Préfecture.

Les recettes de fonctionnement : 370 774,29 €

- Chapitre 74 - participations : 156 613 €

Elles comprennent

- à l'article 74751, les contributions des EPCI membres pour 156 612€, calculées selon les principes suivants prévus statutairement :
 - Une part fixe pour couvrir les dépenses de fonctionnement courant du syndicat mixte et des actions globales qu'il pourrait financer en matière d'ingénierie. Elle est assise pour 50% en fonction du nombre d'habitants de chaque EPCI et pour 50% en fonction du nombre de sièges affectés à chaque adhérent.
 - Une part variable, dont le montant et la répartition annuels seront à déterminer par le Conseil métropolitain. Pour 2017, il n'est pas déterminé de part variable.
- à l'article 7478, la contribution de la CCI Puy-de-Dôme, fixée à 1€.

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

- Chapitre 77 – produits exceptionnels : 11 557€

Remboursement de la Communauté urbaine Clermont Auvergne Métropole, au titre de la régularisation 2015.

Par applications des règles de répartition, les contributions 2017 sont les suivantes :

EPCI (en gras : EPCI membres en 2016)	Pop Totale 2014	Poids Pop	Nb délégués	Poids délégués	Pop €	Délégués €	Total €	Poids/hab
Clermont Auvergne Métropole	291 813	55,90%	12	40,00%	43 772 €	31 322 €	75 094 €	0,26
CA Vichy Communauté (VVA + MB)	79 120	15,16%	5	16,67%	11 868 €	13 051 €	24 919 €	0,32
CC Riom Limagne et Volcans (RC + VSV + LE)	67 364	12,90%	4	13,33%	10 105 €	10 440 €	20 545 €	0,31
CC Thiers Dore et Montagne	15 890	3,04%	2	6,67%	2 384 €	5 220 €	7 604 €	0,48
CC Plaine Limagne	21 194	4,06%	2	6,67%	3 179 €	5 220 €	8 399 €	0,40
CC Billom Co (MeA + BSDVJ)	7 120	1,36%	1	3,33%	1 068 €	2 610 €	3 678 €	0,52
CC Mond(Averne (GVAC + ACC + LC)	20 708	3,97%	2	6,67%	3 107 €	5 220 €	8 327 €	0,40
Entre Dore et Allier	18 833	3,61%	2	6,67%	2 825 €	5 220 €	8 045 €	0,43
CCI Puy-de-Dôme	/	/	1	/	/	/	1 €	/
TOTAL	522 042	100%	31	100%	78 306	78 306	156 613 €	0,30

- excédent de fonctionnement 2016 reporté : 202 604,29€

L'excédent de fonctionnement 2016 est estimé à 202 604,29.

Après cette présentation détaillée du projet de budget, je vous propose d'examiner les documents budgétaires puis de passer au vote de ce budget primitif 2017, étant précisé qu'il a lieu par nature, au niveau du chapitre.

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

Mis aux voix, le budget primitif 2016 est adopté à l'unanimité.

TOTAL VOTANTS : 26
NON PARTICIPATION : 0
TOTAL VOIX EXPRIMEES : 26
POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

**Pour ampliation certifiée conforme
 Le Président du Syndicat Mixte
 Métropole Clermont Vichy Auvergne**

Claude MALHURET

**REÇU A LA PREFECTURE
 DU PUY-DE-DOME LE**

21 AVR. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE OUVERT METROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE ET L'AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT CLERMONT METROPOLE

Le Conseil Métropolitain du Syndicat Mixte Ouvert « Clermont Vichy Auvergne » s'est réuni le 06 avril 2017 à 19H00, Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. Claude MALHURET, *Vichy Communauté, Président*

M. Dominique ADENOT, *Clermont Auvergne Métropole, Vice Président* ; M. Marcel ALEDO, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Nicolas BONNET, *Clermont Auvergne Métropole* ; Mme Marion CANALES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Jean-Christophe CERVANTES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Roger GARDES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. François RAGE, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Pierre RIOL, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Daniel PEYNON, *Entre Dore et Allier* ; M. Gilles PAULET, *Mond'Arverne* ; M. Bernard FERRIERE, *Plaine Limagne* ; M. Christian ARVEUF, *Riom Limagne et Volcans* ; M. Pierre PECOUL, *Riom Limagne et Volcans* ; M. Joseph GAILLARD, *Vichy Communauté* ; M. Jean-Sébastien LALOY, *Vichy Communauté* ; M. Gabriel MAQUIN, *Vichy Communauté* ; M. Gilles VOLDOIRE, *Billom Communauté*.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. Frédéric BONNICHON, *Riom Limagne et Volcans* à M. Christian ARVEUF
M. Bernard DERNE, *CCI Puy-de-Dôme* à M. Claude MALHURET
M. Olivier BIANCHI, *Clermont Auvergne Métropole* à M. François RAGE
M. Jean-Pierre BRENAS, *Clermont Auvergne Métropole* à M. Marcel ALEDO
M. Hervé PRONONCE, *Clermont Auvergne Métropole*, à M. Roger GARDES
M. Luc CHAPUT, *Plaine Limagne*, à M. Pierre PECOUL
M. Claude NOTWOTNY, *Thiers Dore et Montagne*, à M. Dominique ADENOT
M. Patrick MONTAGNER, *Vichy Communauté*, à M. Joseph GAILLARD

Étaient excusés :

M. Henri GISSELBRECHT, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Florent MONEYRON, *Entre Dore et Allier* ; M. Pascal PIGOT, *Mond'Arverne* ; M. Nicolas WEINMEISTER, *Riom Limagne et Volcans*.

Conseillers en exercice : 30
Conseillers présents : 18
Conseillers représentés : 0
Conseillers ayant donné pouvoir : 8
<u>Total votants : 26</u>

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE OUVERT METROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE ET L'AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT CLERMONT METROPOLE

Le programme de travail 2017 de l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole se structure autour de trois axes de travail :

1. Partager et bâtir une stratégie métropolitaine ;
2. Mettre en œuvre la ville durable ;
3. Comprendre, sensibiliser et anticiper les mutations.

Dans le cadre du programme annuel, global et mutualisé de 2017, et sous réserve de l'accord de son Conseil d'Administration, l'Agence interviendra plus particulièrement sur les dossiers ci-dessous, intéressant directement le Syndicat MCVA :

- Animation et coordination technique du partenariat métropolitain local et national ;
- Portage technique du défi « Mobilités/Transport », et appui au défi « Rivière Allier » ;
- Appui ponctuel aux autres défis et actions définis dans la feuille de route du syndicat ;
- Elaboration d'un projet territorial métropolitain, afin d'apporter une contribution au SRADDET et à la formalisation d'un contrat de coopération métropolitaine ;
- Missions autres, en fonction des besoins du syndicat, comprenant notamment l'hébergement d'un stage, dans le cadre du Défi Sport et de l'action visant à organiser un événement sportif et festif, le long de la rivière Allier.

Afin de mener à bien ces dossiers, s'inscrivant dans le programme mutualisé de l'Agence, le Syndicat MCVA versera au titre de l'année 2017, une participation financière de 163 000 €. La répartition des montants de cette participation est détaillée à l'article 4 de la convention, en annexe.

Il est proposé au Conseil métropolitain :

- de valider les termes de la convention de participation financière à l'Agence qui a pour objet de définir le contenu du programme de travail de l'Agence et les conditions de son financement par le Syndicat MCVA pour l'année 2017 ;
- d'autoriser le Président à signer une participation financière de 163 000 €, incluant la rémunération du stage effectué pour le compte du pôle métropolitain, refacturée au syndicat sur la base du montant réel.

Mis aux voix, la convention entre le syndicat MCVA et l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole est adoptée à l'unanimité.

TOTAL VOTANTS : 26
NON PARTICIPATION : 0
TOTAL VOIX EXPRIMEES : 26
POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

21 AVR. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président du Syndicat Mixte
Métropole Clermont Vichy Auvergne

Claude MALHURET

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Métropolitain du Syndicat Mixte Ouvert « Clermont Vichy Auvergne » s'est réuni le 06 avril 2017 à 19H00, Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. Claude MALHURET, Vichy Communauté, *Président*

M. Dominique ADENOT, *Clermont Auvergne Métropole, Vice Président* ; M. Marcel ALEDO, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Nicolas BONNET, *Clermont Auvergne Métropole* ; Mme Marion CANALES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Jean-Christophe CERVANTES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Roger GARDES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. François RAGE, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Pierre RIOL, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Daniel PEYNON, *Entre Dore et Allier* ; M. Gilles PAULET, *Mond'Arverne* ; M. Bernard FERRIERE, *Plaine Limagne* ; M. Christian ARVEUF, *Riom Limagne et Volcans* ; M. Pierre PECOUL, *Riom Limagne et Volcans* ; M. Joseph GAILLARD, *Vichy Communauté* ; M. Jean-Sébastien LALOY, *Vichy Communauté* ; M. Gabriel MAQUIN, *Vichy Communauté* ; M. Gilles VOLDOIRE, *Billom Communauté*.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. Frédéric BONNICHON, *Riom Limagne et Volcans* à M. Christian ARVEUF
M. Bernard DERNE, *CCI Puy-de-Dôme* à M. Claude MALHURET
M. Olivier BIANCHI, *Clermont Auvergne Métropole* à M. François RAGE
M. Jean-Pierre BRENAS, *Clermont Auvergne Métropole* à M. Marcel ALEDO
M. Hervé PRONONCE, *Clermont Auvergne Métropole*, à M. Roger GARDES
M. Luc CHAPUT, *Plaine Limagne*, à M. Pierre PECOUL
M. Claude NOTWOTNY, *Thiers Dore et Montagne*, à M. Dominique ADENOT
M. Patrick MONTAGNER, *Vichy Communauté*, à M. Joseph GAILLARD

Étaient excusés :

M. Henri GISSELBRECHT, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Florent MONEYRON, *Entre Dore et Allier* ; M. Pascal PIGOT, *Mond'Arverne* ; M. Nicolas WEINMEISTER, *Riom Limagne et Volcans*.

Conseillers en exercice : 30
Conseillers présents : 18
Conseillers représentés : 0
Conseillers ayant donné pouvoir : 8
<u>Total votants : 26</u>

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte administratif retrace l'exécution du budget primitif 2016 du Syndicat Mixte Ouvert Métropole Clermont Vichy Auvergne et donc son fonctionnement sur l'exercice 2016. Il s'agit du troisième exercice budgétaire du syndicat, consacré à la mise en œuvre des actions du pôle métropolitain et l'organisation des Troisièmes Assises Métropolitaines.

Le premier semestre 2016 a été principalement dédié à la préparation et l'organisation des Troisièmes Assises Métropolitaines, ce qui représente la majeure partie des dépenses de charges à caractère général. Il est rappelé qu'en plus de la coordination assurée par l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole, il a été fait appel à une agence de communication, une agence de réalisation de films, un prestataire pour la restauration ainsi qu'aux services de l'Opéra et du Palais des Congrès de Vichy, pour la réservation et la mise en configuration des salles de l'Opéra.

En parallèle, au premier semestre 2016, le syndicat a accueilli quatre stagiaires de Polytech Tours, afin de travailler sur l'aménagement d'une Voie Verte de l'Allier de Brioude à Vichy et le concept d'une Route de l'Allier.

Le deuxième semestre 2016 a vu le lancement d'une offre de marché public pour une étude dans le cadre de l'action sur les mobilités internes, avec un provisionnement de 50 000€. Aucun crédit n'a été engagé envers le prestataire retenu pour cette étude en 2016. Les crédits relatifs à cette étude sont ré-inscrits au budget primitif 2017.

Par ailleurs, en vue des nombreuses procédures à engager pour ré-installer le syndicat début 2017, suite aux fusions d'EPCI, le deuxième semestre 2016 a été principalement dédié au bilan des actions (revue de projet du 18/11/2016), ainsi qu'à un travail d'ordre organisationnel, administratif et juridique, ne nécessitant pas de dépense particulière.

Enfin, il est rappelé que le budget du syndicat ne comporte pas de crédits d'investissement. Il s'agit uniquement d'un budget de fonctionnement destiné à couvrir les charges courantes et l'administration du syndicat métropolitain, et permettre la réalisation d'études, l'organisation de manifestations et la communication dudit syndicat.

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

- 572.90€, correspondant aux frais de déplacements de la Présidente et du Directeur du pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, pour les Troisièmes Assises Métropolitaines.
- 216.00€, correspondant aux frais d'annonces et insertion relatifs à la publication d'avis de marchés publics au BOAMP.
- 203.96 €, correspondant aux frais d'hébergement du site internet des Assises.

▪ **Chapitre 012 - Charges de personnel : 6.000 €**

Pour aider l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole dans ses missions de gestion administrative et financière, il est fait appel aux services Affaires juridiques, Finances et Secrétariat de Vichy Communauté. Le montant de la mutualisation de moyens pour 2016 s'élevait à 6 000€.

▪ **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 172.477,94 €**

Ces dépenses correspondent à la contribution versée à l'Agence d'urbanisme pour les missions d'ingénierie, d'accueil, d'animation et de coordination des instances qu'elle a réalisé au profit du syndicat mixte (160 000€) et à la rémunération de quatre stagiaires de Polytech Tours, dans le cadre du Défi Allier (12.477,94€).

Les recettes de fonctionnement 454.521,00 €

▪ **Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement 2015 reporté : 174 882€**

▪ **Chapitre 74 – Participations : 279 639 €**

Elles comprennent :

- à l'article 74751, les contributions des EPCI membres pour 274 714€, calculées selon les principes suivants prévus statutairement :
 - Une part fixe pour couvrir les dépenses de fonctionnement courant du syndicat mixte et des actions globales qu'il pourrait financer en matière d'ingénierie. Elle est assise pour 50% en fonction du nombre d'habitants de chaque EPCI et pour 50% en fonction du nombre de sièges affectés à chaque adhérent.
 - Une part variable, dont le montant et la répartition annuels sont à déterminer par le Conseil métropolitain. Pour 2016, il n'avait pas été déterminé de part variable.

Le différentiel entre les participations appelées et le montant réalisé correspond à l'annulation de la cotisation de la CC Montagne Bourbonnaise, suite à la non-validation de son adhésion au syndicat par la Préfecture, en Décembre 2016.

- à l'article 7478, la contribution de la CCI Puy-de-Dôme, fixée à 1€.

Je vous invite, avant de passer au vote, à vous reporter au tableau joint en annexe qui présente, article par article, les résultats de l'exercice 2016.

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne



Je vous demande de bien vouloir approuver, les propositions qui viennent d'être exposées.

Mis aux voix, le compte administratif de l'exercice 2016 est adopté à l'unanimité.

TOTAL VOTANTS : 26
NON PARTICIPATION : 0
TOTAL VOIX EXPRIMEES : 26
POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

**Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président du Syndicat Mixte
Métropole Clermont Vichy Auvergne**

Claude MALHURET

**REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE**

21 AVR. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Métropolitain du Syndicat Mixte Ouvert « Clermont Vichy Auvergne » s'est réuni le 06 avril 2017 à 19H00, Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. Claude MALHURET, *Vichy Communauté, Président*

M. Dominique ADENOT, *Clermont Auvergne Métropole, Vice Président* ; M. Marcel ALEDO, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Nicolas BONNET, *Clermont Auvergne Métropole* ; Mme Marion CANALES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Jean-Christophe CERVANTES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Roger GARDES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. François RAGE, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Pierre RIOL, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Daniel PEYNON, *Entre Dore et Allier* ; M. Gilles PAULET, *Mond'Arverne* ; M. Bernard FERRIERE, *Plaine Limagne* ; M. Christian ARVEUF, *Riom Limagne et Volcans* ; M. Pierre PECOUL, *Riom Limagne et Volcans* ; M. Joseph GAILLARD, *Vichy Communauté* ; M. Jean-Sébastien LALOY, *Vichy Communauté* ; M. Gabriel MAQUIN, *Vichy Communauté* ; M. Gilles VOLDOIRE, *Billo Communauté*.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. Frédéric BONNICHON, *Riom Limagne et Volcans* à M. Christian ARVEUF
M. Bernard DERNE, *CCI Puy-de-Dôme* à M. Claude MALHURET
M. Olivier BIANCHI, *Clermont Auvergne Métropole* à M. François RAGE
M. Jean-Pierre BRENAS, *Clermont Auvergne Métropole* à M. Marcel ALEDO
M. Hervé PRONONCE, *Clermont Auvergne Métropole*, à M. Roger GARDES
M. Luc CHAPUT, *Plaine Limagne*, à M. Pierre PECOUL
M. Claude NOTWOTNY, *Thiers Dore et Montagne*, à M. Dominique ADENOT
M. Patrick MONTAGNER, *Vichy Communauté*, à M. Joseph GAILLARD

Étaient excusés :

M. Henri GISELBRECHT, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Florent MONEYRON, *Entre Dore et Allier* ; M. Pascal PIGOT, *Mond'Arverne* ; M. Nicolas WEINMEISTER, *Riom Limagne et Volcans*.

Conseillers en exercice : 30
Conseillers présents : 18
Conseillers représentés : 0
Conseillers ayant donné pouvoir : 8
<u>Total votants : 26</u>

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

COMPTE DE GESTION 2016

Pour l'exercice 2016, le compte de gestion transmis par le Trésorier principal municipal fait apparaître les résultats suivants :

Les opérations effectuées au cours du dernier exercice correspondent au tableau ci-dessous.

	Fonctionnement	Investissement
Mandats émis	246 992,71 €	0,00 €
Titres émis	274 715,00 €	0,00 €
Excédent	27 722,29 €	0,00 €
Déficit		

Le résultat de clôture du budget avant affectation du résultat se présente ainsi :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de Clôture
Investissement	0,00€	0,00 €	0,00 €	00,00 €
Fonctionnement	174 882,00 €	0,00 €	27 722,29 €	202 604,29 €

Ces résultats dont vous pouvez constater la concordance avec ceux du compte administratif qui vient de vous être présenté, doivent être soumis à votre approbation, afin d'être arrêtés et approuvés définitivement par le Juge des comptes, ainsi que le prévoit le règlement de la Comptabilité Publique.

Mis aux voix, le Compte de Gestion 2016 est adopté à l'unanimité

TOTAL VOTANTS : 26
NON PARTICIPATION : 0
TOTAL VOIX EXPRIMEES : 26
POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DÔME LE

21 AVR. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président du Syndicat Mixte
Métropole Clermont Vichy Auvergne



Claude MALHURET

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Le Conseil Métropolitain du Syndicat Mixte Ouvert « Clermont Vichy Auvergne » s'est réuni le 06 avril 2017 à 18H00, Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. Claude MALHURET, *Vichy Communauté, Président*

M. Dominique ADENOT, *Clermont Auvergne Métropole, Vice Président* ; M. Marcel ALEDO, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Nicolas BONNET, *Clermont Auvergne Métropole* ; Mme Marion CANALES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Jean-Christophe CERVANTES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Roger GARDES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. François RAGE, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Pierre RIOL, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Daniel PEYNON, *Entre Dore et Allier* ; M. Gilles PAULET, *Mond'Arverne* ; M. Bernard FERRIERE, *Plaine Limagne* ; M. Christian ARVEUF, *Riom Limagne et Volcans* ; M. Pierre PECOUL, *Riom Limagne et Volcans* ; M. Joseph GAILLARD, *Vichy Communauté* ; M. Jean-Sébastien LALOY, *Vichy Communauté* ; M. Gabriel MAQUIN, *Vichy Communauté* ; M. Gilles VOLDOIRE, *Billom Communauté*.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. Frédéric BONNICHON, *Riom Limagne et Volcans* à M. Christian ARVEUF
M. Bernard DERNE, *CCI Puy-de-Dôme* à M. Claude MALHURET
M. Olivier BIANCHI, *Clermont Auvergne Métropole* à M. François RAGE
M. Jean-Pierre BRENAS, *Clermont Auvergne Métropole* à M. Marcel ALEDO
M. Hervé PRONONCE, *Clermont Auvergne Métropole*, à M. Roger GARDES
M. Luc CHAPUT, *Plaine Limagne*, à M. Pierre PECOUL
M. Claude NOTWOTNY, *Thiers Dore et Montagne*, à M. Dominique ADENOT
M. Patrick MONTAGNER, *Vichy Communauté*, à M. Joseph GAILLARD

Étaient excusés :

M. Henri GISSELBRECHT, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Florent MONEYRON, *Entre Dore et Allier* ; M. Pascal PIGOT, *Mond'Arverne* ; M. Nicolas WEINMEISTER, *Riom Limagne et Volcans*.

Conseillers en exercice : 30
Conseillers présents : 18
Conseillers représentés : 0
Conseillers ayant donné pouvoir : 8
<u>Total votants : 26</u>

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

SYNDICAT MIXTE OUVERT METROPOLE CLERMONT VICHY AUVERGNE

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

1 CONTEXTE

Dans leurs réalités quotidiennes, les habitants vivent sur un territoire qui dépasse assez largement les logiques institutionnelles et les frontières administratives. Ces mouvements - résidentiels, pendulaires, économiques, culturels ... - s'inscrivent dans un phénomène de métropolisation où la plupart des pôles urbains interagissent désormais avec leur arrière-pays, mais se doivent également d'être en réseau avec les autres métropoles au niveau régional, national, voire européen.

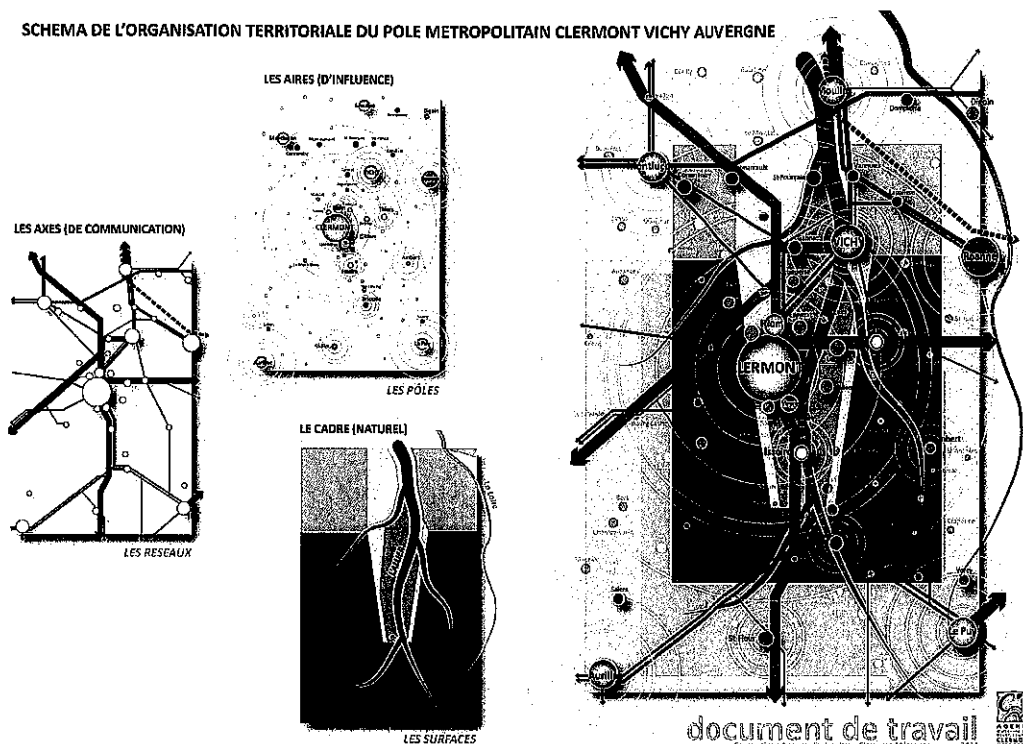
A l'image d'autres territoires nationaux qui se sont organisés en réseaux, 10 EPCI de la plaque métropolitaine auvergnate, ainsi que la CCIR Auvergne, se sont regroupés en octobre 2013 dans un syndicat mixte ouvert intitulé « Métropole Clermont Vichy Auvergne ».

Depuis, le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne fédère autour de lui une grande variété de territoires, depuis les pôles urbains de Clermont/Riom, Vichy, Issoire et Thiers, jusqu'aux espaces périurbains et ruraux qui les entourent. Le contexte territorial en mutation, suite à la création de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes et aux évolutions des EPCI (périmètre et statuts), redistribue aujourd'hui les cartes du développement territorial. Les missions du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne se structurent, dès lors, principalement, autour d'un travail de mise en synergie des acteurs et de construction d'une vision métropolitaine commune.

Avec l'objectif de participer au développement harmonieux d'une métropole d'équilibre à l'ouest régional, le pôle métropolitain doit élaborer en 2017 une stratégie territoriale métropolitaine qui permette à chaque territoire de trouver sa place.

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

SCHEMA DE L'ORGANISATION TERRITORIALE DU POLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE



2 ASSISE JURIDIQUE DU POLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

Le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne est une structure de type « syndicat mixte ouvert » qui regroupait en 2016 environ 560 000 habitants et couvrait 170 communes. Outre le Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme, les 13 intercommunalités membres en 2016 étaient les suivantes :

- CA Clermont Communauté
- CA Vichy Val d'Allier
- CC Riom Communauté
- CC Issoire Communauté
- CC Thiers Communauté
- CC de Gergovie Val d'Allier
- CC Entre Dore et Allier
- CC de Volvic Sources et Volcans
- CC de Limagne d'Ennezat
- CC de Nord Limagne
- CC de Mur-es-Allier
- CC Coteaux de Randan
- CC de Limagne Bords d'Allier

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et la validation des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale du Puy-de-Dôme et de l'Allier, le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne concerne les intercommunalités suivantes :

- CU Clermont Auvergne Métropole
- CA Vichy Communauté, issue de la fusion de la CA Vichy Val d'Allier et de la CC Montagne Bourbonnaise
- CC Riom Limagne et Volcans, issue de la fusion des CC Riom Communauté, Limagne d'Ennezat et Volvic Sources et Volcans
- CC Thiers Dore et Montagne, issue de la fusion des CC Thiers Communauté, Entre Allier et Bois Noirs, Montagne Thiernoise, Pays de Courpière
- CC Mond'Arverne, issue de la fusion des CC Gergovie Val d'Allier, Allier Comté Communauté, Les Cheires.
- CC Entre Dore et Allier
- CC Plaine Limagne, issue de la fusion des CC Coteaux de Randan, Nord Limagne et Limagne Bords d'Allier
- CC Billom Communauté, issue de la fusion des CC Mur-es-Allier et Billom St-Dier/Vallée du Jauron

NB1 : La CC Issoire Communauté, du fait de sa transformation en CA Agglomération Pays d'Issoire, ne fait plus partie des membres du syndicat, de fait de son évolution de statut juridique. Elle doit donc délibérer, afin d'adhérer au pôle métropolitain.

NB2 : La CC du Brivadois avait délibéré en faveur d'une adhésion au syndicat fin 2015. Cette adhésion n'a cependant pas pu être validée par les services de la Préfecture, faute de réception des délibérations des communes de la CC. De plus, la CC, devenue Brioude Sud Auvergne au 01/01, n'a pas procédé à une fusion, mais à une extension de périmètre. De ce fait, la CC du Brivadois n'est pas comptabilisée comme membre du syndicat pour 2016. Il convient, pour 2017 que les communes de la CC Brioude Sud Auvergne continuent à délibérer (communes « anciennes » n'ayant pas encore délibéré + communes nouvelles) jusqu'à ce que la majorité qualifiée requise soit atteinte. Il conviendra, ensuite, que le SM MCVA re-délibère en faveur de cette adhésion, sur la base du nouveau périmètre de la CC.

3 FONCTIONNEMENT DU POLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

Des instances politiques et stratégiques :

- Le Bureau : composé du Président du syndicat, de Vice-Présidents et d'un membre par EPCI non représenté par un VP, et la CCI du Puy-de-Dôme. Il prépare les grandes orientations du pôle métropolitain.
- Le Conseil Métropolitain : composé des délégués des EPCI membres et de la CCI du Puy-de-Dôme. Il débat, délibère et valide les orientations décidées par le Bureau.

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

Une instance technique et des groupes projets :

- L'animation des instances est gérée, en amont, par un comité technique, composé des DG des EPCI membres et de l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole. Ce comité technique sert d'espace de coordination technique sur les projets et de préparation de propositions stratégiques à verser aux instances politiques.
- La feuille de route du pôle métropolitain a identifié, en Juin 2015, 5 défis à relever et 18 actions à mener. Ces défis et actions constituent les projets du pôle métropolitain qui doivent lui permettre d'apporter une plus-value à une plus grande visibilité et attractivité du territoire auvergnat, grâce à une meilleure coordination des volontés politiques et une harmonisation des politiques publiques.

Ces défis et actions sont partagés, chacun, par un porteur-élu – délégué du syndicat – et un porteur-technicien issu de l'Agence d'urbanisme ou des services des EPCI membres. Chaque binôme a en charge de faire avancer le projet, en réunissant les acteurs concernés et en identifiant les axes d'intervention légitimes.

Les travaux de chaque groupe projet font l'objet de revues lors des comités techniques et d'une grande revue de projet qui se tient annuellement.

Des instances administratives :

Le fonctionnement du syndicat mixte est conçu de manière pragmatique ; l'administration courante est assurée par l'ingénierie technique de l'Agence d'urbanisme et avec le concours des ressources existantes chez ses membres.

Il n'y a donc pas de personnel propre au syndicat. Des conventions seront, en revanche conclues avec l'Agence d'urbanisme à laquelle le syndicat adhère, ainsi qu'avec Clermont Auvergne Métropole et Vichy Communauté pour la mise à disposition d'une partie de ses services.

4 PERSPECTIVES DE MOBILISATION POUR 2017, ANNEE DE TRANSITION

Bâtir un projet territorial métropolitain

L'objectif est de rassembler les intercommunalités, nouvellement fusionnées, autour d'une vision métropolitaine partagée, afin qu'elles prennent en compte l'enjeu métropolitain dans leur projet de territoire et contribuent, par la même occasion, à l'élaboration du futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire Auvergne Rhône-Alpes (SRADDET).

Le pôle métropolitain constitue l'espace de préparation d'un projet territorial métropolitain dont l'objectif est de souligner les spécificités de chaque territoire le composant et d'identifier les axes de complémentarités à exploiter, dans une logique de développement du territoire. Trois volets – attractivité de la métropole archipel, innovation et interconnexion - sont retenus comme trois facteurs déterminants pour « faire métropole ».

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

Le travail du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne consiste à partager, débattre et dégager les spécificités de la dynamique métropolitaine clermontoise, à travers ces trois volets. Le but est de mieux comprendre le dessein métropolitain auvergnat afin de le positionner à sa juste place, dans la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes appelée à élaborer son schéma régional.

Signer un contrat de coopération métropolitaine

La transformation de la Communauté urbaine Clermont Auvergne Métropole en métropole institutionnelle, à l'horizon du 1er janvier 2018, pose la question de l'articulation entre une métropole – espace d'intégration le plus poussé dans la hiérarchie des intercommunalités – et ses territoires environnants – espaces de coopération interterritoriale souple et pragmatique.

Le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne peut légitimement se positionner afin de faire valoir auprès de la future métropole clermontoise les alliances indispensables et les complémentarités fortes à appuyer pour plus de solidarité territoriale. Le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne constitue un espace essentiel du partenariat interterritorial avec Clermont Auvergne Métropole. Sa vocation est de faire émerger les réciprocités et de mettre en coopération les territoires afin de faire rayonner le territoire métropolitain. La signature, en 2017, d'un contrat de coopération métropolitaine entre Clermont Auvergne Métropole et le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne constituerait la formalisation d'une vision partagée de l'aménagement et du développement durable du territoire de l'ouest régional.

Passer à l'action sur 5 défis porteurs

Afin de consolider le foyer métropolitain auvergnat et asseoir le rôle de Clermont comme véritable moteur d'un développement territorial équilibré et rayonnant, le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne travaille sur sa vision d'ensemble, mais également sur des actions concrètes. Cinq défis s'imposent pour le territoire Clermont Vichy Auvergne afin de passer à l'action, dans un état d'esprit significativement métropolitain.

Le premier défi concerne **l'économie**. Il s'agit de donner un nouvel élan pour favoriser l'emploi, grâce à des actions visant à soutenir et diversifier les filières d'excellence, à développer l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprendre, à promouvoir et à renforcer l'enseignement supérieur et la recherche et à intensifier l'attractivité touristique du territoire. Le rapprochement des biosites d'Auvergne, l'émergence d'une dynamique métropolitaine autour du numérique, ou encore la coordination des acteurs institutionnels du tourisme constituent des exemples d'interventions du pôle métropolitain pour stimuler la création de richesses.

Porter une ambition forte, à la hauteur des attentes, sur le plan des **mobilités** internes comme externes constitue le second défi du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne. Pour y parvenir, le pôle métropolitain a engagé plusieurs actions de lobbying et de veille active sur l'amélioration des mobilités externes, principalement concernant les liaisons ferroviaires. La facilitation des déplacements du quotidien constitue également une priorité qui fait actuellement l'objet d'une étude explorant plusieurs options de gouvernance pour mettre en œuvre une politique intégrée des mobilités à l'échelle du pôle.

Le troisième défi concerne la **rivière Allier**. Il s'agit, pour le pôle, d'engager le territoire autour d'une politique d'aménagement global de la rivière Allier, concertée à l'échelle métropolitaine, pour faire de cet atout naturel majeur un lien fédérateur pour les habitants et un argument fort de son attractivité nationale.

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

Le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne joue un rôle de coordinateur autour du projet de routes de l'Allier (Vélo-route / Voie Verte) ou encore de prise en compte de la compétence GEMAPI, de manière à développer des synergies entre EPCI, sites et porteurs de projets.

Le quatrième défi que le pôle métropolitain souhaite soutenir est la **culture**, à travers des actions permettant d'accompagner, soutenir et promouvoir l'offre culturelle d'envergure métropolitaine. Il s'agit, en particulier, de faire résonner la candidature de Clermont Capitale Européenne de la Culture à l'échelle élargie de tous les territoires du pôle métropolitain.

Le cinquième défi impulsé porte sur l'excellence sportive, la finalité étant d'utiliser le **sport** de haut niveau pour développer une visibilité nationale et internationale. Le pôle métropolitain porte une attention particulière sur le rayonnement de ses formations d'élites (plateau d'économie sportive, CREPS Vichy Auvergne...) et le rapprochement de clubs sportifs tels que les clubs vichyssois et clermontois de Basket fusionnés en 2015 (JA Vichy-Clermont Métropole Basket). Une articulation entre les défis « sport » et « rivière Allier » est recherchée autour d'une réflexion engagée sur un événement sportif qui pourrait être organisé en 2019.

5 ELEMENTS DE CADRAGE DU BUDGET 2017

Les années 2014 à 2016 ont été marquées par l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route pour le pôle métropolitain.

La vision politique a été bâtie en 2015 autour 5 défis et 18 actions. Avec la fusion Auvergne-Rhône-Alpes et les transformations des EPCI, les élus métropolitains se sont mobilisés en 2016 afin de relancer la coopération au cours des Troisièmes Assises métropolitaines organisées qui ont rassemblé plus de 500 acteurs en juin 2016. Plusieurs actions concrètes ont été engagées. Elles ont fait l'objet d'une revue de projets organisée le 18 novembre 2016 qui a permis de dresser un bilan des points forts et points faibles des actions du syndicat :

Points forts :

- Définition d'une vision commune et partagée : 5 défis, 18 actions et 5 indicateurs de l'intérêt métropolitain
- Travail collaboratif : démarche de mise en œuvre des actions en mode projet, portée par un binôme élus/techniciens
- Pertinence de l'échelle de travail : une échelle territoriale cohérente et actuelle (cf. Assises Métropolitaines)

Points faibles :

- Des moyens limités : manque de portage politique, difficulté de mobilisation/motivation des référents pilotes (manque de temps ou d'intérêt...), changement de pilotage, difficultés de mobilisation de l'ingénierie dans un contexte de fusion des EPCI...
- Un positionnement délicat : difficultés de définition de l'intérêt métropolitain, interpellations de la feuille de route sur de nouveaux sujets/actions/contextes, délais variables de mise en œuvre opérationnelle...

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

L'année 2017 nécessite une véritable remise en route du syndicat au regard de ses membres adhérents dont certains ont changé de périmètres d'actions suite aux fusions d'EPCI.

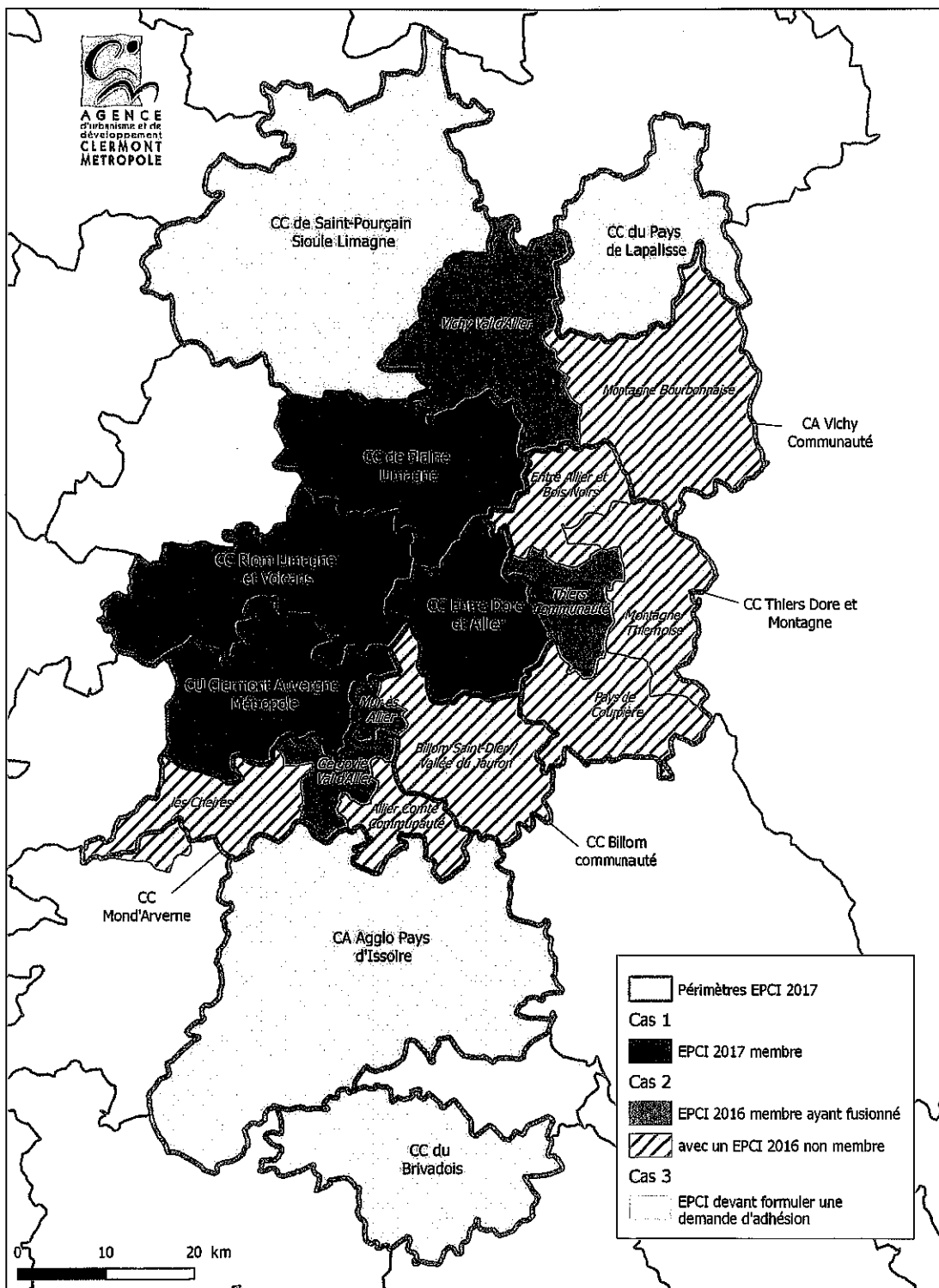
Plusieurs cas de figure sont prendre en considération (*voir carte ci-après*) :

- Des EPCI membres, fusionnés entre eux, ce qui n'impacte pas leur adhésion au syndicat.
- Des EPCI membres ont fusionné avec des EPCI non-membres, ce qui implique une géométrie variable, avec :
 - o Dans un 1^{er} temps, le périmètre de l'intercommunalité membre qui seul, reste membre du syndicat (principe de représentation-substitution)
 - o Dans un 2^{ème} temps, la nécessité, pour l'EPCI fusionné, de devoir délibérer sur l'adhésion dans l'entièreté de son périmètre actuel.
- Un EPCI, qui, du fait de son passage de CC en CA, doit re-délibérer sur son adhésion au syndicat (Issoire Communauté devenue Agglomération Pays d'Issoire)
- Des EPCI qui sont en attente de la stabilisation juridique de leur adhésion (CC Brioude Sud Auvergne, en attente de délibération de ses communes).
- Un EPCI qui a délibéré pour adhérer au syndicat, et attend son intégration dans les instances (CC Pays de Lapalisse).

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

Pôle métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne

Configuration 1er semestre 2017



Sources : IGN Route500 2012, IGN Geofra

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

Ces cas de figure ont des répercussions qui ralentissent l'avancée des projets du syndicat pour 2017, du fait de :

- L'attente de la stabilisation de la gouvernance, avec des procédures juridiques multiples et qui demandent des temps de validation (délibération des EPCI pour adhésion avec, parfois, délibération nécessaire des communes, délibération du conseil métropolitain pour accepter les adhésions, modification des statuts, ré-élection de la Présidence du syndicat prévue à l'automne, etc...).
- La mobilisation forte des élus et techniciens des EPCI, quant à la mise en route des nouvelles intercommunalités, qui réduit de fait le temps qu'ils peuvent mobiliser pour le syndicat.

L'année 2017 sera donc une année de transition qui devrait être moins dédiée à la conduite d'actions opérationnelles et plus à la construction d'un dialogue inter-territorial visant à alimenter les grandes réflexions locales (passage en métropole, PLUi...) et régionales (SRADDET/CPER).

Répercussions budgétaires :

Cette recombinaison territoriale du syndicat a un impact sur le budget prévisionnel 2017 du fait de la réduction du nombre d'adhérents (9 adhérents en 2017 au lieu de 16 en 2016) et du nombre d'habitants (perte de 37.234 habitants entre 2017 et 2016). Moins de fonds devront être alloués à la conduite des actions. De plus, l'exercice 2016 présente un excédent d'environ 200.000 € qui sera affecté à l'exercice 2017.

Ces éléments pris en considération, il est proposé aux délégués d'opter pour la stratégie budgétaire suivante :

Depuis la création du syndicat, le taux de cotisation global était de 0,5 € par habitant. Au regard d'une année 2017 en transition, il vous est proposé de réduire la cotisation globale à 0,3 € par habitant, puis de viser une cotisation de 0,4 € par habitant pour 2018 sous réserve de l'adhésion de l'ensemble des EPCI impactés par les fusions des membres 2016.

Les trois tableaux ci-après donnent à voir l'état du budget pour 2016 et des cotisations proposées pour 2017 et 2018.

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

BUDGET 2016

EPCI	Nb com	Pop Totale 2013	Poids Pop	Nb délégués	Poids délégués	Pop €	Délégués €	Total €	Poids/hab
CA Clermont Communauté	21	291 433	52,11%	17	38,64%	72 858 €	54 021 €	126 879 €	0,44
CA VVA	23	79 111	14,15%	5	11,36%	19 778 €	15 889 €	35 667 €	0,45
CC Riom Communauté	11	33 827	6,05%	3	6,82%	8 457 €	9 533 €	17 990 €	0,53
CC Volvic Sources et Volcans	7	17 790	3,18%	2	4,55%	4 448 €	6 355 €	10 803 €	0,61
CC Issoire Communauté	5	17 102	3,06%	2	4,55%	4 275 €	6 355 €	10 630 €	0,62
CC Thiers Communauté	4	15 606	2,79%	2	4,55%	3 901 €	6 355 €	10 256 €	0,66
CC Limagne d'Ennezat	14	15 116	2,70%	2	4,55%	3 779 €	6 355 €	10 134 €	0,67
CC Nord Limagne	12	9 574	1,71%	1	2,27%	2 394 €	3 178 €	5 572 €	0,58
CC Mur es Allier	5	7 057	1,26%	1	2,27%	1 764 €	3 178 €	4 942 €	0,70
CC Limagne Bords d'Allier	5	5 480	0,98%	1	2,27%	1 370 €	3 177 €	4 547 €	0,83
GVAC	11	20 752	3,71%	2	4,55%	5 188 €	6 355 €	11 543 €	0,56
Coteaux de Randan	8	5 873	1,05%	1	2,27%	1 468 €	3 178 €	4 646 €	0,79
Pays du Brivadois	16	15 336	2,74%	2	4,55%	3 834 €	6 355 €	10 189 €	0,66
CCMB	15	6 689	1,20%	1	2,27%	1 672 €	3 178 €	4 850 €	0,73
Entre Dore et Allier	13	18 530	3,31%	2	4,55%	4 633 €	6 355 €	10 988 €	0,59
CCI Auvergne	/	/	/	1	/	/	/	1 €	/
TOTAL	170	559 276	100%	45	100%	139 819 €	139 819 €	279 638 €	0,50

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

BUDGET PREVISIONNEL 2017

EPCI (en gras : EPCI membres en 2016)	Pop Totale 2014	Poids Pop	Nb délégués	Poids délégués	Pop €	Délégués €	Total €	Poids/hab
Clermont Auvergne Métropole	291 813	55,90%	12	40,00%	43 772 €	31 322 €	75 094 €	0,26
CA Vichy Communauté (VVA + MB)	79 120	15,16%	5	16,67%	11 868 €	13 051 €	24 919 €	0,32
CC Riom Limagne et Volcans (RC + VSV + LE)	67 364	12,90%	4	13,33%	10 105 €	10 440 €	20 545 €	0,31
CC Thiers Dore et Montagne	15 890	3,04%	2	6,67%	2 384 €	5 220 €	7 604 €	0,48
CC Plaine Limagne	21 194	4,06%	2	6,67%	3 179 €	5 220 €	8 399 €	0,40
CC Billom Co (MeA + BSDVJ)	7 120	1,36%	1	3,33%	1 068 €	2 610 €	3 678 €	0,52
CC Mond(Averne (GVAC + ACC + LC)	20 708	3,97%	2	6,67%	3 107 €	5 220 €	8 327 €	0,40
Entre Dore et Allier	18 833	3,61%	2	6,67%	2 825 €	5 220 €	8 045 €	0,43
CCI Puy-de-Dôme	/	/	1	/	/	/	1 €	/
TOTAL	522 042	100%	31	100%	78 306€	78 306€	156 613 €	0,30

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

BUDGET PREVISIONNEL 2018

EPCI (en gras : EPCI membres en 2016)	Pop Totale 2014	Poids Pop	Nb délégués	Poids délégués	Pop €	Délégués €	Total €	Poids/hab
Clermont Auvergne Métropole	291 813	41,19%	15	35,71%	58 363 €	50 598 €	108 961 €	0,37
CA Vichy Communauté	85 741	12,10%	5	11,90%	17 148 €	16 866 €	34 014 €	0,40
CC Riom Limagne et Volcans	67 364	9,51%	4	9,52%	13 473 €	13 493 €	26 966 €	0,40
CC Thiers Dore et Montagne	38 540	5,44%	2	4,76%	7 708 €	6 746 €	14 454 €	0,38
CC Plaine Limagne	21 194	2,99%	2	4,76%	4 239 €	6 746 €	10 985 €	0,52
CC Billom Co	25 940	3,66%	2	4,76%	5 188 €	6 746 €	11 934 €	0,46
CC Mond'Averne	40 479	5,71%	3	7,14%	8 096 €	10 120 €	18 215 €	0,45
Entre Dore et Allier	18 833	2,66%	2	4,76%	3 767 €	6 746 €	10 513 €	0,56
CA Agglomération Pays d'Issoire	57 134	8,07%	3	7,14%	11 427 €	10 120 €	21 546 €	0,38
CC St Pourçain Sioule Limagne	35 383	4,99%	2	4,76%	7 077 €	6 746 €	13 823 €	0,39
CC Brioude Sud Auvergne	17 219	2,43%	1	2,38%	3 444 €	3 373 €	6 817 €	0,40
CC Lapalisse	8 734	1,23%	1	2,38%	1 747 €	3 373 €	5 120 €	0,59
CCI Puy-de-Dôme	/	/	1	/	/	/	/	/
TOTAL	708 374	100%	43	100%	141 675€	141 675€	283 350€	0,40

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

Le budget des cotisations 2016 s'élevait à 279 639 €, auxquels s'ajoutaient 175 000€ d'affectation du résultat de l'exercice 2014, soit un budget total de 454 521€.

Le budget total 2017 serait porté à environ 370 774 €. Ce budget serait composé de 156 613€ de cotisations totales, soit 0,30€/habitant, auxquels s'ajouteraient 202 604€ correspondant à l'affectation du résultat de l'exercice 2016 et 11 557€ de remboursement de la CU Clermont Auvergne Métropole, au titre de la régularisation 2015.

Il est proposé la répartition des dépenses suivante :

DEPENSES PREVISIONNELLES :

143 892€ pour les charges à caractère général, comprenant notamment :

- 98 958€ dédiés aux frais d'études (Etude mobilités internes, ateliers paysage, étude économie/tourisme, étude sur un concept de route de l'Allier...).
- 24 000€ dédiés à l'organisation de colloques et séminaires (Conférence du Val d'Allier, séminaire organisation archipel ...).
- 15 734€ dédiés à de la communication (notamment pour l'action « Capitale Européenne de la culture »).
- 1 000€ dédiés à des frais divers (réception, réunions diverses...).
- 1 000€ dédiés à l'affranchissement.
- 2 200€ dédiés à des frais de maintenance.
- 1 000€ de frais pour annonces et insertions (marchés publics).

43 882 € pour les dépenses de personnel, comprenant notamment :

- 3 882€ pour la mise à disposition de la direction Assemblées de la CU Clermont Auvergne Métropole.
- 40 000€ pour de la mise à disposition d'agent, notamment dans le cadre de l'animation du défi « Economie ».

172 000€ pour les autres charges de gestion courante, comprenant notamment :

- 80 000€ pour les missions d'accueil, de coordination et d'animation des instances par l'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole.
- 83 00€ pour la contribution du syndicat au programme partenarial d'ingénierie 2017 de l'Agence, comprenant notamment la rémunération d'un stage pour le Défi Rivière Allier, pris en charge par l'Agence d'urbanisme, pour le compte du syndicat (3 000€).
- 6 000€ pour la mission d'appui juridique et financier de Vichy Communauté.

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

- 3 000€ pour la rémunération de stage, dans le cadre des Défis et actions du syndicat.

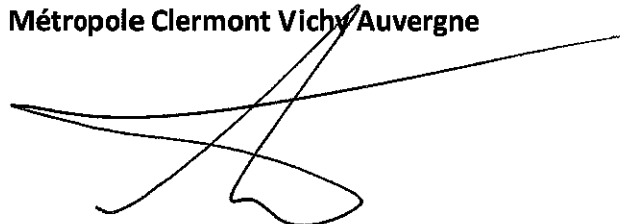
11 000€ pour les charges exceptionnelles, comprenant notamment :

- 11 000€ pour le remboursement de la cotisation de la CC Brioude Sud Auvergne, au vu de la non-validation de son adhésion au syndicat, par la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Métropolitain a procédé au débat.

TOTAL VOTANTS : 26
NON PARTICIPATION : 0
TOTAL VOIX EXPRIMEES : 26
POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

**Pour ampliation certifiée conforme,
 Président du Syndicat Mixte Ouvert
 Métropole Clermont Vichy Auvergne**



Claude MALHURET

**REÇU A LA PREFECTURE
 DU PUY-DE-DÔME LE**

21 AVR. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

Mise à disposition de services de Clermont Auvergne Métropole au profit du Syndicat Mixte Ouvert Métropole Clermont Vichy Auvergne : fiche sectorielle 2017

Le Conseil Métropolitain du Syndicat Mixte Ouvert « Clermont Vichy Auvergne » s'est réuni le 06 avril 2017 à 19H00, Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. Claude MALHURET, *Vichy Communauté, Président*

M. Dominique ADENOT, *Clermont Auvergne Métropole, Vice-Président* ; M. Marcel ALEDO, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Nicolas BONNET, *Clermont Auvergne Métropole* ; Mme Marion CANALES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Jean-Christophe CERVANTES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Roger GARDES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. François RAGE, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Pierre RIOL, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Daniel PEYNON, *Entre Dore et Allier* ; M. Gilles PAULET, *Mond'Arverne* ; M. Bernard FERRIERE, *Plaine Limagne* ; M. Christian ARVEUF, *Riom Limagne et Volcans* ; M. Pierre PECOUL, *Riom Limagne et Volcans* ; M. Joseph GAILLARD, *Vichy Communauté* ; M. Jean-Sébastien LALOY, *Vichy Communauté* ; M. Gabriel MAQUIN, *Vichy Communauté* ; M. Gilles VOLDOIRE, *Billom Communauté*.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. Frédéric BONNICHON, *Riom Limagne et Volcans* à M. Christian ARVEUF
M. Bernard DERNE, *CCI Puy-de-Dôme* à M. Claude MALHURET
M. Olivier BIANCHI, *Clermont Auvergne Métropole* à M. François RAGE
M. Jean-Pierre BRENAS, *Clermont Auvergne Métropole* à M. Marcel ALEDO
M. Hervé PRONONCE, *Clermont Auvergne Métropole*, à M. Roger GARDES
M. Luc CHAPUT, *Plaine Limagne*, à M. Pierre PECOUL
M. Claude NOTWOTNY, *Thiers Dore et Montagne*, à M. Dominique ADENOT
M. Patrick MONTAGNER, *Vichy Communauté*, à M. Joseph GAILLARD

Étaient excusés :

M. Henri GISSELBRECHT, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Florent MONEYRON, *Entre Dore et Allier* ; M. Pascal PIGOT, *Mond'Arverne* ; M. Nicolas WEINMEISTER, *Riom Limagne et Volcans*.

Conseillers en exercice : 30
Conseillers présents : 18
Conseillers représentés : 0
Conseillers ayant donné pouvoir : 8
Total votants : 26

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

Mise à disposition de services de Clermont Auvergne Métropole au profit du Syndicat Mixte Ouvert Métropole Clermont Vichy Auvergne : fiche sectorielle 2017

La convention de mise à disposition de services entre la Communauté d'agglomération clermontoise et le syndicat mixte ouvert Métropole "Clermont Vichy Auvergne" s'appliquait depuis le 1er janvier 2014, pour une durée de deux ans, jusqu'au 31 Décembre 2015.

La convention de mise à disposition de services entre la Communauté Urbaine et le syndicat mixte ouvert Métropole Clermont Vichy Auvergne est reconduite tacitement d'année en année jusqu'au 31 Décembre 2020, selon les dispositions prévues par l'Avenant n°1, joint en annexe.

La convention prévoit notamment que le montant annuel prévisionnel relatif aux missions réalisées par les directions supports de la Communauté au profit du syndicat mixte ouvert est ajusté en année n+1, en fonction du volume d'activité et des moyens effectivement mis en œuvre. Ainsi, une régularisation du montant facturé est effectuée en année n+1. Pour 2016, le montant prévisionnel de la fiche sectorielle est égal au montant effectué, il n'y a donc pas lieu d'effectuer une régularisation. Le montant n'ayant pas été facturé au syndicat en 2016, il sera reversé à la communauté urbaine en 2017.

Pour 2017, le montant prévisionnel s'établit à 1 970 €, selon la fiche sectorielle jointe également en annexe.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- De valider le montant de la régularisation de 1 970 € selon la fiche sectorielle prévisionnelle 2017 jointe en annexe,

Mis aux voix, la fiche sectorielle 2017 est adoptée à l'unanimité.

TOTAL VOTANTS : 26
NON PARTICIPATION : 0
TOTAL VOIX EXPRIMEES : 26
POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour ampliation certifiée conforme
Le Président du Syndicat Mixte
Métropole Clermont Vichy Auvergne



Claude MALHURET

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

21 AVR. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

Fiche sectorielle 2017

Mise à disposition du service "assemblées et instances" de Clermont Auvergne Métropole au profit du syndicat mixte ouvert Métropole « Clermont Vichy Auvergne »

Délibération du comité syndical du 25 janvier 2014
 Délibération du conseil de la Communauté du 28 février 2014

Pour Clermont Auvergne Métropole
 service mis à disposition : Assemblées et instances
 Référent : Benjamin Labrandine

Pour le Syndicat Mixte Ouvert Métropole Clermont Vichy Auvergne :
 Référent avec la Communauté : Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole
 Christel GRIFFOUL et Jean-Michel DEMARD

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'organisation des réunions du Conseil Métropolitain du Syndicat Mixte Ouvert Métropole Clermont Vichy Auvergne . Il s'agit concrètement de procéder aux réservations, mise en place de la salle, et d'assurer la sonorisation pendant les réunions du Conseil .

Détails des montants prévisionnels pour l'année 2017

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2016 actualisés au vu du budget primitif 2017:

Activités	détail agents	équivalent temps plein des agents affectés	masse salariale des agents affectés	frais directs (20%)	dépenses liées à l'activité	Total (€)
affaires juridiques assemblées instances	2 jours Adjoint administratif	0,013	406	64	1500	1970
Le montant prévisionnel pour 2017 est de 1970 euros						

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

MUTUALISATION DE MOYENS ENTRE VICHY COMMUNAUTE ET LE SYNDICAT MCVA

Le Conseil Métropolitain du Syndicat Mixte Ouvert « Clermont Vichy Auvergne » s'est réuni le 06 avril 2017 à 19H00, Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

M. Claude MALHURET, *Vichy Communauté, Président*

M. Dominique ADENOT, *Clermont Auvergne Métropole, Vice Président* ; M. Marcel ALEDO, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Nicolas BONNET, *Clermont Auvergne Métropole* ; Mme Marion CANALES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Jean-Christophe CERVANTES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Roger GARDES, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. François RAGE, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Pierre RIOL, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Daniel PEYNON, *Entre Dore et Allier* ; M. Gilles PAULET, *Mond'Arverne* ; M. Bernard FERRIERE, *Plaine Limagne* ; M. Christian ARVEUF, *Riom Limagne et Volcans* ; M. Pierre PECOUL, *Riom Limagne et Volcans* ; M. Joseph GAILLARD, *Vichy Communauté* ; M. Jean-Sébastien LALOY, *Vichy Communauté* ; M. Gabriel MAQUIN, *Vichy Communauté* ; M. Gilles VOLDOIRE, *Billom Communauté*.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir :

M. Frédéric BONNICHON, *Riom Limagne et Volcans* à M. Christian ARVEUF
M. Bernard DERNE, *CCI Puy-de-Dôme* à M. Claude MALHURET
M. Olivier BIANCHI, *Clermont Auvergne Métropole* à M. François RAGE
M. Jean-Pierre BRENAS, *Clermont Auvergne Métropole* à M. Marcel ALEDO
M. Hervé PRONONCE, *Clermont Auvergne Métropole*, à M. Roger GARDES
M. Luc CHAPUT, *Plaine Limagne*, à M. Pierre PECOUL
M. Claude NOTWOTNY, *Thiers Dore et Montagne*, à M. Dominique ADENOT
M. Patrick MONTAGNER, *Vichy Communauté*, à M. Joseph GAILLARD

Étaient excusés :

M. Henri GISSELBRECHT, *Clermont Auvergne Métropole* ; M. Florent MONEYRON, *Entre Dore et Allier* ; M. Pascal PIGOT, *Mond'Arverne* ; M. Nicolas WEINMEISTER, *Riom Limagne et Volcans*.

Conseillers en exercice : 30
Conseillers présents : 18
Conseillers représentés : 0
Conseillers ayant donné pouvoir : 8
<u>Total votants : 26</u>

Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne

MUTUALISATION DE MOYENS ENTRE VICHY COMMUNAUTE ET LE SYNDICAT MCVA

Afin d'assurer au syndicat mixte ouvert Métropole Clermont Vichy Auvergne des moyens de fonctionnement administratifs essentiels (préparation et exécution des actes budgétaires, passation des marchés publics, conseil juridique...), il est proposé de mutualiser par convention une partie des services de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté.

Cette mutualisation se traduit par une convention financière de mutualisation de moyens de personnels (finances, juridique, secrétariat général) de Vichy Communauté. Afin de rembourser ces frais généraux à Vichy Communauté, un montant forfaitaire annuel de 6 000€ est prévu.

Il est proposé au Conseil Métropolitain :

- D'approuver cette convention ci-annexée entre Vichy Communauté et le syndicat MCVA, pour un montant annuel forfaitaire de 6 000€ et pour le remboursement des autres frais prévus par la convention (mission ponctuelle de stage, frais informatiques) ;
- D'autoriser le Président à signer cette convention de mutualisation telle qu'annexée, ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.

Mis aux voix, la mutualisations de moyens entre Vichy Communauté et le syndicat est adoptée à l'unanimité.

TOTAL VOTANTS : 26
NON PARTICIPATION : 0
TOTAL VOIX EXPRIMEES : 26
POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président du SMO
Métropole Clermont Vichy Auvergne

Claude MALHURET

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

21 AVR. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ